

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
<b>CANTON DU GRAND COURONNE</b>
<b>COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE</b>

## COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 27 juin, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Nombre de membres en

Exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Date de convocation :

27/06/2024

Date d'envoi en Préfecture :

02/07/2024

Date d'affichage :

02/07/2024

**Etaient présents** : M. Mickaël MEVELLEC, Mme Sophie BONNEAU, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. René BATTISTIN, M. Patrick FIORLETTA, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, M. Christian PIEDALLU

**Etaient absents excusé(e)s** : M. Denis DEVENEY

**Pouvoirs** : M. Denis DEVENEY à M. Thomas LEJEUNE

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain  
Mme Prescyllia GILLET, secrétaire de mairie

Les membres du Conseil ont choisi M. Patrick FIORLETTA comme secrétaire de séance, assisté de Mme GILLET Prescyllia, secrétaire de mairie.

#### **D-02072024 01 – Approbation du procès-verbal du 30 mai 2024**

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 30 mai 2024 transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

#### **D-02072024 02 – Convention de mutualisation avec le SDE54 pour la gestion des certificats d'économies d'énergie**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2021, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la cinquième période courant jusqu'à fin 2025.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime totale correspondant à la valorisation des Certificats. Les frais de gestion de 10% sont supportés entièrement par le SDE54, suite à la délibération n°15 du comité syndical en date du 01/02/2021, dans le cadre de ses missions pour la maîtrise de la consommation énergétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025.

### **D-02072024 03 – Programme de coupes de l'ONF pour l'année 2023/2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes revues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Pour l'année 2023/2024, l'ONF propose la mise en vente des coupes suivantes :

Parcelles n° 2 et 5 selon la destination suivante :

- P.2 et 5 vente en bloc de bois façonnés.

**L'exploitation en régie des arbres de futaie et la mise affouage** des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles n° 2 et 5.

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- accepte le programme de coupes de l'ONF pour l'année 2023/2024
- demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.
- fixe le mode de partage par habitant
  - le délai d'abattage au 15/04/2024
  - le délai de vidange au 31/04/2024

**D-02072024 04 - Programme de coupes de l'ONF pour l'année 2024/2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le programme de coupes proposé par l'ONF concerne l'hiver 2024/2025. De ce fait, il propose de reporter ce point au Conseil Municipal de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter ce point au Conseil Municipal de septembre.

**Informations et agenda :****SOGC :**

Le Maire et M. FIORLETTA informent que le devis pour la rénovation du terrain de tennis a été signé par le Président du Syndicat Omnisport du Grand Couronné. La porte d'accès sera fermée par un digicode temporaire installé par la commune. Pour pouvoir y accéder, l'utilisateur devra réserver gratuitement par l'application « Ballejaune » via un QRCode.

**Ecole (SIS) :**

M. le Maire indique qu'une réflexion a été menée avec les représentants des parents d'élèves, ainsi que le personnel du SIS, les enseignants, la directrice du périscolaire et les élus du SIS pour pouvoir reconsidérer la suppression du poste d'ATSEM qui a été voté lors du conseil syndical d'avril dernier. Celle-ci a permis de revoir certains postes de dépenses/recettes : (réduction de la participation financière de l'école à l'achat des fournitures scolaires, hausse du tarif pour la restauration scolaire et le périscolaire et réduction des sorties à la piscine. Ceci permettra le maintien d'un poste d'ATSEM à mi-temps, ce qui répond aux attentes des enseignants et parents d'élèves.

**Point travaux médiathèque/tiers-lieu :**

M. le Maire indique que le chantier a commencé le 25 juin dernier. A ce jour, la dalle béton a été coulée. Une réunion de chantier est programmée tous les mardis matin à 9h00.

Les travaux concernant la charpente de la toiture commenceront à partir du 4 juillet. Du fait des travaux et du stockage de matériaux, la cour de l'école sera fermée au public à l'aide d'un cadenas.

Autres : Mme CROIX-LEGAT indique qu'il serait judicieux de protéger différents éléments identifiés sur la commune comme éléments remarquable dans le PLUI. Cela permettrait de leur donner une valeur. Pour cela, un catalogue de pépiniéristes français sera commandé très prochain.

**Tour des commissions :**

Action sociale : M. le Maire informe que l'aide aux vacances est renouvelée pour cette année. Un panneau pocket dans ce sens sera diffusé très prochainement. Il faudra prévoir à mieux communiquer là-dessus à l'avenir.

Mme MANONVILLER indique qu'un flyer avec un sondage a été distribué pour la mise en place d'un dépôt de pain et de paniers de légumes BIO.

Mme CROIX-LEGAT indique que si les conditions météorologiques changent et entraînent l'activation du plan canicule, il faudra être vigilant auprès des personnes isolées.

Embellissement/espaces verts : Mme CROIX-LEGAT indique que des plantations ont été effectués sur la plate-bande de l'aire du Priolé, dans le jardin des senteurs et devant la fenêtre de la mairie.

Elle signale qu'à cause des fortes pluies des dernières semaines, l'arbre situé au belvédère Jean SIMONIN est mort. Il sera changé en septembre/octobre.

Lors des congés de Joffrey (du 19/07 au 05/08), les personnes présentes sur la commune s'occuperont de l'arrosage des bacs et chicanes à proximité de leur domicile.

Qualité de vie : M. FIORLETTA informe que la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est programmée le samedi 12 octobre à 10h30.

De plus, M. le Maire indique que l'apéro citoyen est prévue le 11 août prochain à 11h, suite à la messe de la Saint Laurent. Celui-ci se déroulera dans la cour derrière la mairie. Un fléchage est à prévoir.

Environnement/mobilité : M. PIEDALLU indique que le schéma directeur des Mobilités Douces de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné comprend notre projet. Le relevé des bornes existantes sera effectué courant juillet. Le bornage sera réalisé mi-septembre. Celui-ci intégrera également la parcelle offerte à la commune par M. JALTEL.

De plus, il indique que l'achat du matériel nécessaire pour la réalisation des panneaux indicateurs pour le balisage des sentiers est presque terminé. Ils seront installés prochainement par quelques élus.

Communication : Mme BONNEAU indique que le bulletin municipal a été distribué. Elle rappelle qu'il est important de faire des photos pour alimenter les articles.

Elle informe également les élus que le site internet de la commune sera totalement travaillé pendant l'été, avec un basculement vers Campagnol.

**Les prochains conseils municipaux sont prévus le mercredi 11 septembre à 20h00. Rdv sur la Place Coty à 18h30.**

**La séance a été clôturée à 22h00.**

**Le Maire,  
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,  
Patrick FIORLETTA**